COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Procès-verbal N° 1
Séance du 5 Novembre 2026

PRESENTS :

M. MUNOZ Philippe,
MM. BELMONTE Philippe, CAVAILLES Jean Claude, DURAND Christian,

Référente administrative de la Commission : M. DURIGON Olivier

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie le 5 novembre 2026 en visioconférence pour examiner :

- La candidature M. CUPOLI Michel en qualité de représentant des clubs du District du Tarn auprès de la Ligue de Football Occitanie.

Après examen, cette candidature est complète et conforme aux Statuts du District du Tarn de Football.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales valide :

- la candidature de M. CUPOLI Michel

La présente décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Judiciaire avec au préalable une procédure de conciliation devant le CNOSF, dans un délai de 15 jours à compter de la notification des présentes décisions.

Le Secrétaire
Christian DURAND

Le Président
Philippe MUNOZ